

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE LORRAINE TENUE LE MARDI 15 DÉCEMBRE 2020 À COMPTER DE 18 H, PAR VISIOCONFÉRENCE, DUE AUX MESURES LIÉES À LA COVID-19

SONT PRÉSENTS :

Siège no 1 - Mme Martine Guilbault, conseillère
Siège no 2 - M. Pierre Barrette, conseiller
Siège no 3 - Mme Diane D. Lavallée, conseillère
Siège no 4 - M. Jocelyn Proulx, conseiller
Siège no 5 - Mme Lyne Rémillard, conseillère
Siège no 6 - M. Patrick Archambault, conseiller

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Jean Comtois.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Christian Schryburt, directeur général
Me Annie Chagnon, directrice des Services juridiques et greffière
Mme Stéphanie Bélisle, directrice du Service des communications et des relations citoyennes

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'avis de convocation de cette séance extraordinaire a été transmis conformément aux articles 323 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*. Tous les membres du conseil présents à cette séance extraordinaire renoncent à l'avis de convocation de cette séance conformément à l'article 325 de la *Loi sur les cités et villes*.

Vu la situation reliée à la COVID-19 et les mesures de santé publique édictées par le Gouvernement du Québec pour les villes situées en « zone rouge » avec le seuil d'alerte maximale, les séances du conseil doivent se tenir à huis clos, et ce, afin d'éviter les risques de propagation de la COVID-19. Par le biais d'une technologie de visioconférence, les élus, le directeur général, la greffière et la directrice des communications et des relations citoyennes participent à cette séance à distance.

Monsieur le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte, il est 18 h.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2020-12-257 Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Lyne Rémillard **APPUYÉ** par madame la conseillère Martine Guilbault et **RÉSOLU** à l'unanimité,

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

3. OCTROI DE CONTRAT – Acquisition d'un balai mécanique usagé (TP2020-62)

2020-12-258 **ATTENDU QUE** la Ville de Lorraine a procédé à une demande de soumissions publiques concernant l'acquisition d'un balai mécanique usagé (TP2020-62);

ATTENDU QUE cette demande de soumissions est effectuée conformément aux dispositions de l'article 573.1.0.1. de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QUE deux (2) compagnies ont déposé leur soumission à la date et l'heure maximales prévues pour le dépôt des soumissions;

Soumissionnaires	Prix soumissionné (taxes incluses)
Accessoires Outillage Ltée	169 501,89 \$
Cubex Ltée	161 331,77 \$

ATTENTU QUE suite à l'évaluation de ces soumissions par le comité de sélection, la soumission déposée par la compagnie Cubex Ltée est la soumission conforme ayant reçu le meilleur pointage;

ATTENTU QUE les recommandations du comité de sélection d'octroyer le contrat au soumissionnaire conforme ayant reçu le meilleur pointage soit, la compagnie Cubex Ltée pour la somme de 161 331,77 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Pierre Barrette
APPUYÉ par madame la conseillère Diane D. Lavallée
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

D'ADJUGER le contrat relatif à l'acquisition d'un balai mécanique usagé (TP2020-62), à la compagnie ayant obtenu le meilleur pointage, soit Cubex Ltée pour la somme de 161 331,77 \$ taxes incluses, et ce, conformément à la soumission déposée et au cahier des charges TP2020-62;

D'AUTORISER la trésorerie à effectuer le paiement de cette acquisition sur présentation des pièces justificatives jusqu'à concurrence d'une somme de 161 331,77 \$ taxes incluses et à imputer cette somme à même les disponibilités budgétaires du poste numéro 22-300-12-702.

La trésorière atteste que les crédits sont suffisants à cet effet, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2020-57.

4. **AFFAIRES NOUVELLES (VARIA)**

5. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Bien que les citoyens étaient invités à transmettre leurs questions par courriel, aucune question n'a été reçue en vue de la séance.

6. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

2020-12-259 L'ordre du jour étant épuisé,

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Jocelyn Proulx
APPUYÉ par monsieur le conseiller Patrick Archambault
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

QUE la séance soit levée à 18 h 40.

Monsieur JEAN COMTOIS
Maire

Me ANNIE CHAGNON
Greffière

